

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

Qui ont pris part à la Délibération : 12

Date de la convocation :

Le 15 avril 2014

MARDI 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze et le MARDI VINGT DEUX AVRIL à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel VENDITTI, Adjoint au maire,

Date d'affichage :

PRÉSENTS : Mme Chantal SABATIER, M. Didier MASSOT, Mme Annick CONTY Adjoints,

M. Christian BURDET, Mme Christine SALANÇON, M. Benjamin ROCA, Mme Odile GIRARD, M. Alain ACERBIS, Mme Florie LARDET, M. Arnaud THERET et Mme Rachel BAPTISTE.

Procurations : M. Jacques BERTOLINI à M. Michel VENDITTI,
Mme Pascale GRUFFAZ à Mme Chantal SABATIER,
M. Olivier SEBIRE à Mme Christine SALANÇON.

M. Arnaud THERET a été nommé secrétaire de séance.

Après approbation du compte-rendu de la précédente séance, il est passé à l'ordre du jour.

1 DÉLIBÉRATION PORTANT VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :

- Taxe d'habitation = 9,60 %
- Foncier bâti = 19,21 %
- Foncier non bâti = 58,16 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Pour 2014, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,9 %.

- charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

2 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET PRINCIPAL

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Michel VENDITTI, Adjoint au maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2013 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Patrick DOUHAIZENET, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 71 650,63 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226 Code INSEE	ST ALEXANDRE COMMUNE	2013
---------------------	-------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 15
VOTES :
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	64 548,43
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 102,20
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	71 650,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-107 754,97
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	107 754,97
AFFECTATION =C. = G. + H.	71 650,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	71 650,63
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

3 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Michel VENDITTI, Adjoint au maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2013 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice. Constatant que le compte administratif dressé par M. Patrick DOUHAIZENET, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 135 328,45 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226 Code INSEE	ST ALEXANDRE ASSAINISSEMENT	2013
---------------------	--------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 15
VOTES :
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	44 348,91
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	90 979,54
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	135 328,45
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-24 870,10
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	24 870,10
AFFECTATION (2) = d.	135 328,45
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	54 111,17
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	81 217,28
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

**4 Délibération : PORTANT AFFECTATION DU RÉSULTAT 2013 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
VAILLEN**

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 15
VOTES : Contre : 0 Pour : 15

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Michel VENDITTI, Adjoint au maire, et après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2013 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif dressé par M. Patrick DOUHAIZENET, Maire, fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement de : 46 073,11 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

30226 Code INSEE	ST ALEXANDRE LOTISSEMENT VAILLEN	2013
---------------------	-------------------------------------	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres exprimés : 15
VOTES :
Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	46 073,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	46 073,11
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-13 055,50
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	13 055,50
AFFECTATION =C. = G. + H.	46 073,11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	46 073,11
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

5 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2014 – COMMUNE

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations d'investissement ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentées pour information.

L'adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget principal 2014 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à **900 882,73 €**

* chapitre 011	326 362,32 €
* chapitre 012	390 920 €
* chapitre 042	6 553 €
* chapitre 65	154 884 €
* chapitre 66	18 363,41 €
* chapitre 67	3 800 €

- les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **900 882,73 €**

* chapitre 013	10 100 €
* chapitre 042	15 000 €
* chapitre 70	79 900 €
* chapitre 73	516 700 €
* chapitre 74	165 562,12 €
* chapitre 75	107 620,61 €
* chapitre 77	6 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **446 085,63 €**

* chapitre 001	107 754,97 €
* chapitre 040	15 000 €
* chapitre 16	22 405,88 €
* chapitre 20	6 500 €
* chapitre 204	70 000 €
* chapitre 21	224 424,78 €

- les recettes d'investissement à **446 085,63 €**

* chapitre 024	108 000 €
* chapitre 040	6 553 €
* chapitre 10	134 532,63 €
* chapitre 13	47 000 €
* chapitre 16	150 000 €

Le budget principal – commune 2014 est adopté à l'unanimité.

6 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2014

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Les opérations ne font pas l'objet d'un vote, elles sont présentent pour information.

L'adjointe aux finances présente au Conseil municipal le budget annexe primitif assainissement 2014:

SECTION D'EXPLOITATION

- les dépenses d'exploitation s'équilibrent à **316 866,59 €**

* chapitre 011	262 391 €
* chapitre 012	10 000 €
* chapitre 042	13 565,71 €
* chapitre 014	3 623 €
* chapitre 66	11 274,43 €

*** chapitre 67** **16 012,45 €**

- les recettes d'exploitation s'équilibrent à **316 866,59 €**

*** chapitre 002** **81 217,28 €**

*** chapitre 042** **23 089,85 €**

*** chapitre 70** **68 600 €**

*** chapitre 78** **143 959,46 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- les dépenses d'investissement s'équilibrent à **67 676,88 €**

*** chapitre 001** **24 870,10 €**

*** chapitre 040** **23 089,85 €**

*** chapitre 16** **19 716,93 €**

- les recettes d'investissement à **67 676,88 €**

*** chapitre 040** **13 565,71 €**

*** chapitre 10** **54 111,17 €**

Le budget annexe primitif assainissement 2014 est adopté à l'unanimité.

7 Délibération : PORTANT VOTE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT VAILLEN 2014

L'assemblée vote le présent budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'adjointe aux finances présente au Conseil Municipal le budget annexe primitif du lotissement Vaillen 2014 :

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à **379 731,61 €**

*** chapitre 011** **138 000 €**

*** chapitre 042** **164 111 €**

*** chapitre 65** **77 620,61 €**

- les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **379 731,61 €**

*** chapitre 002** **46 073,11 €**

*** chapitre 042** **151 055,50 €**

*** chapitre 70** **182 603 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement s'équilibrent à **164 111 €**

*** chapitre 001** **13 055,50 €**

*** chapitre 040** **151 055,50 €**

- les recettes d'investissement s'équilibrent à **164 111 €**

*** chapitre 040** **164 111 €**

Questions diverses : pas de questions.

Clôture de la séance à 20 heures 55.

M. Jacques BERTOLINI PROCURATION	M. Michel VENDITTI	Mme Chantal SABATIER	M. Didier MASSOT	Mme Annick CONTY
M. Alain ACERBIS	Mme Odile GIRARD	Mme Christine SALANÇON	Mme Pascale GRUFFAZ PROCURATION	M. Arnaud THERET
M. Christian BURDET	Mme Rachel BAPTISTE	M. Olivier SEBIRE PROCURATION	Mme Florie LARDET	M. Benjamin ROCA